

La médecine du travail s'adapte à l'épidémie

Coronavirus. Le Service de santé au travail de la région nantaise accompagne les entreprises face à la crise sanitaire. La docteure Françoise Ducrot met en garde sur les risques du télétravail.

Entretien

Françoise Ducrot, médecin coordonnateur du Service de santé au travail de la région nantaise (SSTRN).

Comment votre service de santé au travail s'adapte-t-il face au Covid-19 ?

Nous avons annulé tous les ateliers et faisons beaucoup de conseil téléphonique. Les quinze premiers jours, nous avons eu 30 000 appels, répartis au sein des quatorze centres du SSTRN (la moitié est fermée au public). Nous rappelons les gestes barrières et l'importance de la distanciation sociale. Il a fallu aider les entreprises à s'approprier ces mesures en imaginant des scénarios quand les salariés arrivent au travail. Une cellule d'écoute (02 40 44 26 60) est en place depuis le 16 mars. Des médecins, des infirmiers du travail et des psychologues répondent aux questions des entreprises et salariés. Ce service d'écoute perdurera après la crise sanitaire. Nous avons aussi mis en place la téléconsultation.

Les médecins du travail peuvent désormais prescrire...

Ils peuvent prescrire des arrêts de travail et procéder à des tests de dépistage du Covid-19. Cette décision inédite est liée au contexte exceptionnel. Cette autorisation va nous permettre d'aider nos confrères en libéral. Pour les tests, cela implique des précautions particulières pour nos personnels de santé (surblouse, gants), il faut le faire dans des conditions correctes.

Quels sont les risques liés au télétravail ?

En début de semaine prochaine, nous publierons sur notre site Internet un dossier consacré au confine-



Anne Saint-Laurent, directrice générale, et Dr Françoise Ducrot, médecin coordonnateur, du SSTRN.

PHOTO : SSTRN

ment, dans lequel nous aborderons les questions liées au télétravail. Les risques de santé au travail se reportent au sein du domicile. Notamment celui du travail sur écran. Il est préférable d'avoir un fauteuil réglable en hauteur pour être bien installé, sans quoi il faut se caler avec des coussins, ainsi que des repose-pieds. Il faut avoir une bonne distance entre le tronc du corps et l'écran de travail, qui doit être surélevé pour se trouver à la hauteur des yeux.

Il est parfois compliqué de travailler à domicile...

À la maison, il y a un mélange entre la vie familiale et le travail. Il faut s'installer dans un endroit calme et établir des règles pour encadrer le télétravail. Il est important de respecter les horaires de repas, faire des pauses (cinq minutes toutes les heures ou dix

minutes toutes les deux heures), pratiquer une activité sportive et des étirements. Rester dans la même position toute une journée peut causer des douleurs dans la nuque, les épaules, les bras. Le confinement peut aussi entraîner des troubles psychologiques, parfois responsables de troubles du sommeil.

Quels conseils donnez-vous aux salariés ?

Les bonnes habitudes prises sur le lieu de travail seront dupliquées à domicile. La prévention, avec les gestes barrières et les règles de distanciation, est essentielle. Nous avons des questions de la part des salariés à propos des personnes dites fragiles, avec de l'asthme, des antécédents de diabète ou des risques cardio-vasculaires. Nous conseillons l'éviction du travail pour ces salariés.

La mise en place des gestes barrières est-elle plus compliquée dans certains secteurs d'activité ?

Les médecins du travail dans la grande distribution ont été très sollicités. Dans les grands hypermarchés, il a fallu un délai pour que le flux de personnes à l'intérieur du magasin soit organisé. Instaurer les gestes barrières n'a pas été évident car ce n'est pas inné. Durant les premiers jours du confinement, les gens se sont bousculés pour faire des stocks, ce qui va à l'inverse des préconisations. Il y a eu un comportement collectif irrationnel. Depuis, des affiches ont été installées, certains magasins ont des vigiles à l'entrée pour organiser des files d'attente, d'autres ont mis en place le nettoyage des chariots.

Recueilli par
Marion DURAND.